

Chambre de l'assurance
États financiers
au 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 20



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Chambre de l'assurance

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de l'assurance (ci-après « la Chambre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Chambre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Chambre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Chambre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Chambre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal
Le 24 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131601

Chambre de l'assurance

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations annuelles	20 955 824	20 184 673
Formation	3 288 259	2 327 568
Discipline	87 509	151 543
	<u>24 331 592</u>	<u>22 663 784</u>
Charges		
Main-d'œuvre et gestion des ressources humaines	16 184 558	13 349 995
Déontologie et discipline	1 431 744	1 316 195
Communications et relations avec les parties prenantes	690 592	868 662
Formation continue	612 956	874 908
Gouvernance	748 304	570 385
Systèmes d'information	2 607 565	2 737 742
Frais d'occupation et charges opérationnelles	1 231 282	1 355 228
Services professionnels	927 916	504 341
Frais de perception de la cotisation	308 771	303 908
Frais financiers	408 489	269 520
Amortissement des immobilisations	954 342	731 533
	<u>26 106 519</u>	<u>22 882 417</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant produits nets de placements	(1 774 927)	(218 633)
Produits nets de placements (note 3)	1 408 810	1 848 132
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(366 117)</u>	<u>1 629 499</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chambre de l'assurance

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

				2025	2024
	Non affecté	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	15 058 475	4 872 257	4 000 000	23 930 732	22 301 233
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	588 225	(954 342)		(366 117)	1 629 499
Investissements nets en immobilisations	(580 610)	580 610			
Affectations d'origine interne (note 11)	(2 000 000)		2 000 000		
Solde à la fin	<u>13 066 090</u>	<u>4 498 525</u>	<u>6 000 000</u>	<u>23 564 615</u>	<u>23 930 732</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de la situation financière.

Chambre de l'assurance

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(366 117)	1 629 499
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	405 615	346 923
Amortissement des actifs incorporels	187 870	132 975
Amortissement de l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	360 857	251 634
Amortissement de l'avantage incitatif à la location	(190 058)	(307 247)
Variation nette de la juste valeur de placements	(400 721)	(441 061)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	343 413	869 577
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>340 859</u>	<u>2 482 300</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(16 697 857)	(34 774 756)
Cession de placements	21 049 256	36 896 535
Acquisition d'immobilisations corporelles	(253 641)	(1 614 261)
Acquisition d'actifs incorporels	(129 466)	(194 382)
Acquisition d'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	(209 783)	(1 055 013)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>3 758 509</u>	<u>(741 877)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions et flux de trésorerie liés aux activités de financement		657 150
Augmentation nette de l'encaisse	4 099 368	2 397 573
Encaisse au début	<u>5 266 989</u>	<u>2 869 416</u>
Encaisse à la fin	<u>9 366 357</u>	<u>5 266 989</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de la situation financière.

Chambre de l'assurance

Situation financière

au 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	9 366 357	5 266 989
Comptes clients et autres créances (note 4)	764 893	1 010 650
Frais payés d'avance	614 817	568 599
	<u>10 746 067</u>	<u>6 846 238</u>
Long terme		
Placements (note 5)	15 533 112	19 483 790
Immobilisations corporelles (note 6)	1 787 853	1 943 071
Actifs incorporels (note 7)	481 354	548 794
Actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service (note 8)	2 229 318	2 380 392
	<u>30 777 704</u>	<u>31 202 285</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	2 843 102	2 653 019
Produits reportés		292 900
Cotisations perçues d'avance	3 504 904	3 270 493
	<u>6 348 006</u>	<u>6 216 412</u>
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 10)	865 083	1 055 141
	<u>7 213 089</u>	<u>7 271 553</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	4 498 525	4 872 257
Grevé d'affectations d'origine interne (note 11)	6 000 000	4 000 000
Non affecté	13 066 090	15 058 475
	<u>23 564 615</u>	<u>23 930 732</u>
	<u>30 777 704</u>	<u>31 202 285</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de la situation financière.

Pour le conseil,



Denis Charland



Mario Albert

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE LA CHAMBRE

La Chambre de l'assurance (ci-après « la Chambre ») est constituée à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier*, L.Q. 2025, c.16. La Chambre est considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les disciplines suivantes : l'assurance et l'assurance collective de personnes, la planification financière, l'assurance de dommages, le courtage en assurance de dommages et les experts en sinistre. En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier*, L.Q. 2025, c.16., les représentants en épargne collective seraient encadrés par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les représentants en plans de bourses d'études seraient encadrés par l'AMF, à une date ultérieure. La direction de la Chambre est en cours d'analyse de l'impact de ce changement.

La Chambre est née du regroupement, le 4 juillet 2025, de deux organismes d'autoréglementation à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier*, L.Q. 2025, c.16. :

- La Chambre de la sécurité financière (CSF), organisme d'autoréglementation, considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- La Chambre de l'assurance de dommages (ChAD), organisme d'autoréglementation, considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ce regroupement est comptabilisé comme une fusion conformément au chapitre 4449, « Regroupements d'organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. La période comparative présentée dans ces états financiers est un cumul des états financiers des deux organismes pour leur dernier exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent reflètent les résultats regroupés des deux organismes alors qu'ils fonctionnaient de façon indépendante :

État regroupé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	CSF	ChAD	Total
	\$	\$	\$
Total des produits	16 263 105	8 248 811	24 511 916
Total des charges	(15 449 430)	(7 432 987)	(22 882 417)
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>813 675</u>	<u>815 824</u>	<u>1 629 499</u>

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE LA CHAMBRE (suite)

État regroupé de la situation financière au 31 décembre 2024

	<u>CSF</u>	<u>ChAD</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Actif			
Court terme	5 951 626	894 612	6 846 238
Long terme	<u>13 784 922</u>	<u>10 677 017</u>	<u>24 461 939</u>
	<u>19 736 548</u>	<u>11 571 629</u>	<u>31 308 177</u>
Passif			
Court terme	2 126 591	4 337 208	6 463 799
Long terme	<u>913 646</u>	<u>-</u>	<u>913 646</u>
	<u>3 040 237</u>	<u>4 337 208</u>	<u>7 377 445</u>
Actif net			
Investi en immobilisations	2 284 922	2 587 335	4 872 257
Grevé d'affectations d'origine interne	4 000 000	-	4 000 000
Non affecté	<u>10 411 389</u>	<u>4 647 086</u>	<u>15 058 475</u>
	<u>16 696 311</u>	<u>7 234 421</u>	<u>23 930 732</u>
	<u>19 736 548</u>	<u>11 571 629</u>	<u>31 308 177</u>

Aucun ajustement n'a été apporté aux données comparatives des organismes regroupés aux fins d'uniformisation des méthodes comptables avec celles de la Chambre, puisque ces méthodes sont identiques.

Les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 correspondent aux résultats regroupés des deux organismes pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 3 juillet 2025, alors qu'ils fonctionnaient de façon indépendante, ainsi qu'aux résultats de l'organisme issu du regroupement pour la période du 4 juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Les principales composantes des états des résultats pour la période terminée à la date du regroupement, soit le 3 juillet 2025, et des états de la situation financière au 3 juillet 2025 de chaque partie au regroupement étaient les suivantes :

État regroupé des résultats pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 3 juillet 2025

	<u>CSF</u>	<u>ChAD</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Total des produits	8 399 324	4 119 121	12 518 445
Total des charges	<u>(9 782 797)</u>	<u>(4 448 771)</u>	<u>(14 231 568)</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(1 383 473)</u>	<u>(329 650)</u>	<u>(1 713 123)</u>

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE LA CHAMBRE (suite)

État regroupé des résultats pour la période du 4 juillet 2025 au 31 décembre 2025

	Division – CSF	Division – ChAD	Total
	\$	\$	\$
Total des produits	8 411 131	4 716 537	13 127 668
Total des charges	<u>(7 607 868)</u>	<u>(4 172 794)</u>	<u>(11 780 662)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>813 675</u>	<u>815 824</u>	<u>1 347 006</u>

État regroupé de la situation financière au 3 juillet 2025

	CSF	ChAD	Total
	\$	\$	\$
Actif			
Court terme	17 082 180	1 305 094	18 387 274
Long terme	<u>9 217 261</u>	<u>10 828 501</u>	<u>20 045 762</u>
	<u>26 299 441</u>	<u>12 133 595</u>	<u>38 433 036</u>
Passif			
Court terme	10 198 648	5 228 825	15 427 473
Long terme	<u>787 955</u>	<u>787 955</u>	<u>787 955</u>
	<u>10 986 603</u>	<u>5 228 825</u>	<u>16 215 428</u>
Actif net			
Investi en immobilisations	2 217 261	2 655 118	4 872 379
Grevé d'affectations d'origine interne	4 000 000		4 000 000
Non affecté	<u>9 095 577</u>	<u>4 249 652</u>	<u>13 345 229</u>
	<u>15 312 838</u>	<u>6 904 770</u>	<u>22 217 608</u>
	<u>26 299 441</u>	<u>12 133 595</u>	<u>38 433 036</u>

Aucun ajustement n'a été apporté aux données des organismes regroupés aux fins d'uniformisation des méthodes comptables avec celles de la Chambre, puisque ces méthodes sont identiques.

La Chambre a engagé des coûts de 2 636 845 \$ dans le cadre de la fusion ainsi que de 161 319 \$ dans le cadre du transfert des représentants en épargne collective et en plans de bourses d'études au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Les coûts sont répartis selon leur nature respective dans l'état des résultats.

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La situation financière de la Chambre est établie selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'actif net investi en immobilisations concerne les investissements nets en immobilisations corporelles, les actifs incorporels et l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Chambre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Chambre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Chambre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés cotées et des fonds négociés en Bourse qui sont évalués à la juste valeur, et des placements en obligations que la Chambre a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Chambre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Pour les produits de cotisations, de formation et de discipline, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont appliqués :

Cotisations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations annuelles des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Toutes les sommes perçues préalablement à la période de cotisations sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance.

Formation

Les produits provenant de la formation sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation. Toutes les sommes perçues préalablement à la formation en salle sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Discipline

Les produits provenant de la discipline sont constatés au moment où le membre fait l'objet d'une décision disciplinaire dûment signifiée par les comités de discipline et où une amende est imposée.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par la Chambre. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

La Chambre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts (incluant l'amortissement des primes et escomptes sur les placements en obligations) et les dividendes des fonds négociés en Bourse.

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

La Chambre utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice. Les gains et les pertes de change sur les instruments financiers évalués subséquentement à la juste valeur sont inclus à titre de variations de la juste valeur de placements dans le poste Produits nets de placements à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Améliorations locatives		Durée du bail,
	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans à 4 ans
Mobilier, agencements et équipements	Dégressif	20 %
Matériel audiovisuel	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	6 ans
Cours obligatoires	Linéaire	2 ans à 3 ans
Projet informatique CRM	Linéaire	6 ans
Marque de commerce	Linéaire	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de frais d'occupation et de charges opérationnelles à l'état des résultats.

Accords d'infonagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonagique, la Chambre répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, la Chambre a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification et, conséquemment, doit déterminer si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service.

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, la Chambre la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, la Chambre choisit de les inscrire en tant qu'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service présenté dans un poste distinct de l'état de la situation financière libellé comme tel et de les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Cet actif est donc amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans et est soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de dépréciation d'actifs à long terme de la Chambre. Cet actif est classé dans l'actif à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonagique, la période prévue d'accès au logiciel-service est inférieure à un an. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges au poste de systèmes d'information lorsqu'elles sont engagées.

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	5 587	6 407
Produits de dividendes	252 769	295 674
Variation nette de la juste valeur	<u>400 721</u>	<u>440 078</u>
	659 077	742 159
Placements au coût amorti		
Produits d'intérêts	<u>749 733</u>	1 105 973
	<u><u>1 408 810</u></u>	<u><u>1 848 132</u></u>

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Cotisations à recevoir (a)	162 523	176 272
Cotisations perçues par l'AMF et non versées à la Chambre	266 410	158 849
Intérêts à recevoir	210 534	251 459
Comptes clients (b)	48 125	266 909
Taxes à la consommation à recevoir	77 301	157 161
	<u>764 893</u>	<u>1 010 650</u>

(a) Les cotisations à recevoir sont présentées aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 308 468 \$ (332 619 \$ au 31 décembre 2024).

(b) Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 74 110 \$ (34 717 \$ au 31 décembre 2024).

5 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Évalués à la juste valeur		
Obligations		
Corporatives	3 583 213	3 155 984
Provinciales	1 336 132	1 313 531
Municipales	461 695	372 800
	<u>5 381 040</u>	<u>4 842 315</u>
Actions de sociétés cotées		
Internationales	940 366	907 755
Canadiennes	1 135 788	897 595
	<u>2 076 154</u>	<u>1 805 350</u>
Fonds négociés en Bourse		
Actions internationales	464 077	487 640
Au coût amorti		
Certificats de placement garanti		
Portant intérêt au taux moyen pondéré de 3,47 % (4,8 % au 31 décembre 2024), échéant jusqu'en avril 2026	6 000 000	10 500 000
Intérêt de 4,45 % (4,45 % au 31 décembre 2024), échéant en avril 2026	1 000 000	1 000 000
Encaisse incluse dans les placements	611 841	848 485
	<u>7 611 841</u>	<u>12 348 485</u>
	<u>15 533 112</u>	<u>19 483 790</u>

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024		
	Valeur	Valeur		
	comptable	comptable		
	nette	nette		
Coût	Amortisse-			
\$	ment cumulé	\$		
Améliorations locatives	1 794 643	589 430	1 205 213	1 280 031
Matériel informatique	867 904	674 738	193 166	223 467
Mobilier, agencements et équipement	595 176	371 373	223 803	235 293
Matériel audiovisuel	211 377	45 706	165 671	204 280
	3 469 100	1 681 247	1 787 853	1 943 071

Au cours de l'exercice, la Chambre a capitalisé des coûts liés à du mobilier et à des améliorations locatives, dont un montant de 18 313 \$ (21 557 \$ au 31 décembre 2024 relatifs à des coûts liés aux améliorations locatives) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2025.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la charge d'amortissement des immobilisations corporelles est de 405 615 \$ (346 923 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

7 - ACTIFS INCORPORELS

Au cours de l'exercice, la Chambre a capitalisé des coûts liés aux logiciels informatiques et aux cours obligatoires, dont un montant de 33 481 \$ (42 517 \$ au 31 décembre 2024 relatifs à des coûts liés aux cours obligatoires) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2025.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la charge d'amortissement des actifs incorporels est de 187 870 \$ (132 975 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

	2025	2024		
	Valeur	Valeur		
	comptable	comptable		
	nette	nette		
Coût	Amortisse-			
\$	ment cumulé	\$		
Logiciels	1 028 063	900 100	127 963	127 276
Cours obligatoires	836 594	670 305	166 289	248 079
Projet informatique CRM	2 822 380	2 637 357	185 023	169 990
Gestion de la formation continue	262 911	262 911		
Pont AMF	149 840	149 840		
Marque de commerce	6 849	4 770	2 079	3 449
	5 106 637	4 625 283	481 354	548 794

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

8 - ACTIF AU TITRE DES ACTIVITÉS D'IMPLANTATION DU LOGICIEL-SERVICE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>		
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette		
Coût	Amortissement cumulé			
\$	\$	\$		
Actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	<u>2 899 404</u>	<u>670 086</u>	<u>2 229 318</u>	<u>2 380 392</u>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la charge d'amortissement de l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service est de 360 857 \$ (251 634 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>612 038</u>	1 387 968
Salaires et charges sociales à payer	<u>2 231 064</u>	1 265 051
	<u>2 843 102</u>	<u>2 653 019</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfiques) totalisent 121 860 \$ au 31 décembre 2025 (99 558 \$ au 31 décembre 2025).

10 - AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Relativement aux baux conclus pour la location d'espaces de bureau, des avantages ont été octroyés par le bailleur sous forme de remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites.

Au 31 décembre 2025, le solde des avantages incitatifs au bail et l'amortissement cumulé s'établissent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Avantages incitatifs reçus		
Solde au début	<u>2 598 210</u>	1 941 060
Addition de l'exercice		657 150
Réduction de l'exercice		
	<u>2 598 210</u>	<u>2 598 210</u>
Amortissement cumulé		
Solde au début	<u>1 543 069</u>	1 249 340
Amortissement de l'exercice	<u>190 058</u>	293 729
	<u>1 733 127</u>	<u>1 543 069</u>
Solde net à la fin	<u>865 083</u>	<u>1 055 141</u>

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

11 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Suivant une résolution du conseil d'administration de la Chambre, le solde initial de 4 000 000 \$ a été désaffecté pour la modernisation future des actifs informationnels. Au 31 décembre 2025, une somme de 6 000 000 \$ a été affectée pour compléter la fusion et investir dans des actifs informationnels clés. Ces montants grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en actions de sociétés cotées et des fonds négociés en Bourse. La Chambre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, des certificats de placements garantis et des placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Chambre.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Chambre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

La Chambre réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats de placements libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 décembre 2025, la Chambre est exposée au risque de change en raison de certains placements libellés en dollars américains totalisant 1 074 087 \$ (907 755 \$ au 31 décembre 2024).

Certains placements en fonds négociés en Bourse exposent indirectement la Chambre au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe. L'encaisse incluse dans les placements, les certificats de placements garantis et les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Chambre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Chambre est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions de sociétés cotées et en fonds négociés en Bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Certains placements en fonds négociés en Bourse exposent indirectement la Chambre au risque de prix autre.

Chambre de l'assurance

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Chambre est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Chambre est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée, d'après des contrats de location à long terme échéant entre le 28 février 2027 et le 31 janvier 2033, à verser une somme de 4 909 853 \$ pour deux espaces locatifs.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 décembre s'élèvent à 1 066 868 \$ en 2026, à 662 228 \$ en 2027, à 614 498 \$ en 2028, à 617 783 \$ en 2029 et à 615 830 \$ en 2030.

La Chambre s'est aussi engagée à verser un total de 400 000 \$ à l'Institut national de la recherche scientifique pour une chaire de recherche, à la hauteur de 200 000 \$ par année jusqu'en 2027.